

-2 JUL 90

PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

GRASSE
Alpes-Maritimes

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE L'EQUIPEMENT

ARRETE

prescrivant l'établissement d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles
pour une partie du territoire de la commune du Broc

Le Préfet des Alpes-Maritimes
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre national du Mérite

VU la loi n° 87-565 du 22 Juillet 1987 relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs.

VU la loi n° 95-101 du 2 Février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement modifiant la loi n° 87-565 précitée.

VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment ses articles R.11-4 à R.11-12.

VU le décret n° 95-1089 du 5 Octobre 1995 relatif aux plans de prévention des risques naturels prévisibles.

CONSIDERANT la nécessité de déterminer les zones exposées au risque de mouvements de terrain et les mesures de prévention à y mettre en oeuvre.

ARRETE :

- Article 1er : L'établissement d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles est prescrit pour une partie du territoire la commune du Broc.
- Article 2 : Le risque pris en compte concerne les mouvements de terrain
- Article 3 : Le périmètre mis à l'étude figure sur le plan au 1:30000^{ème} joint au présent arrêté.
- Article 4 : La direction départementale de l'équipement est chargée d'instruire et d'élaborer le plan.
- Article 5 : Le présent arrêté sera publié au Bulletin d'information et Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Article 6 : Des copies du présent arrêté seront adressées :

- à monsieur le maire de la commune du Broc
- à madame la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement - Direction de la prévention des pollutions et des risques
- à monsieur le directeur régional de l'environnement
- à monsieur le directeur départemental de l'équipement
- à madame la directrice départementale de l'agriculture et de la forêt

NICE, le 28 JUIN 1999

Le Préfet


Jean-René GARNIER